

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 17 juin 2021 à 20h30

Rappel de l'ordre du jour (convocation du 10 juin 2021)

Désignation du secrétaire de séance

Mr Philippe KIPP est désigné secrétaire de séance

Sont présents :

- Mr. Alban AUDOIN
- Mme Viviane BERTHELOMET
- Mr. Jeannick EHRENMANN
- Mr. Valentin GILLET
- Mr. Philippe KIPP
- Mme Anne LIRIO
- Mr. Dominique STREIFF

Absents excusés:

- Mme Géraldine BOUILLON donne pouvoir à Mr. Dominique STREIFF
- Mr Cyril VERGNON

Absente:

• Mme Lysiane BOURON

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- ♣ Actions du Maire depuis le 13/04/2021
- Délibération Fourrière 16
- Location cuisine salle des Fêtes du 02 au 04 septembre 2021
- Espace cinéraire : Délibération DM Budget (Décision modificative)
- Questions diverses

🖶 Ajout à l'ordre du jour :

En début de séance Mr le Maire demande à ajouter une délibération concernant la vente d'un terrain ; ce qui est accordé à l'unanimité.



Actions du Maire depuis le 13/04/2021

- 15/04 Conseil communautaire
- 29/04 Forum des Maires à la CCLTD
- 11/05 Forum Calitom à la CCLTD
- 19/05 Commission culture
- 20/05 Réunion à Pillac pour la restructuration forestière
- 27/05 Commission finances à la CCLTD (Etude sur le reversement du FPIC (fond de péréquation intercommunal)
- 03/06 Tirage au sort des jurés d'assises (pas de Pillacois désigné)
- 03/06 Conseil communautaire
- 15/06 Rencontre avec Enedis et réparation de poteaux dans le bourg

En complément des actions du Maire, Mr KIPP (Commission Service à la population) informe le conseil municipal que Madame le Procureur de la République est venue le lundi 10 mai dernier pour inaugurer le « Point Justice » au sein de l'espace France Services de Montmoreau, comprenant des permanences du Délégué du Procureur et – à compter du mois de juin – des permanences gratuites d'avocat.

↓ Vente de terrain au lotissement "Les grands champs"

Mr le Maire expose au conseil municipal que la commune est propriétaire des terrains situés dans le lotissement Hameau des grands champs.

Mr et Mme THOMAS David, domiciliés « Les Sions » à VANXAINS 24600, ont manifesté le souhait d'acheter un lot, le lot N° 4, Parcelle N° 785 en section B, de 1253m2.

Mr le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette demande, et le cas échéant sur les conditions éventuelles de cession.

La délibération est soumise au vote du conseil municipal

0 voix contre

0 abstention

8 voix pour

La délibération est adoptée à l'unanimité et il est décidé :

➢ de vendre ce lot N°4 de 1253m² cadastré, section B N°785 à Mr et Mme THOMAS David, domiciliés « Les Sions » à VANXAINS 24600, au prix de 12 euros H.T le m² (douze euros hors taxes le mètre carré), prix fixé par délibération en date du 8 novembre 2019 ;

Montant total H.T : 15036,00€ + T.V.A à 20% : 3007.20€ Soit un montant total T.T.C : 18043,20€



- de mettre à la charge des acquéreurs les frais d'acte correspondants ;
- d'autoriser Mr le Maire à signer l'acte de vente correspondant et tout autre document afférent à cette affaire.

Délibération Fourrière 16 :

Mr le Maire annonce que deux nouvelles communes ont rejoint le syndicat intercommunal de la Fourrière 16 dont nous sommes membres.

La délibération porte sur la modification des statuts.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 13 mars 2000 portant création du syndicat intercommunal de la fourrière devenu syndicat mixte de la fourrière ;

Suite à la délibération du 22 avril 2021 du conseil du syndicat mixte de la fourrière approuvant l'intégration à l'article 6.03 des statuts des communes de CHABRAC, TURGON et VINDELLE dans leur collège respectif, le conseil municipal est invité à approuver le projet de statuts en annexe ;

La délibération est soumise au vote du conseil municipal

0 voix contre

0 abstention

8 voix pour

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mr le Maire fait savoir que le bilan financier de la Fourrière 16 est arrivé et qu'il est à disposition à la Mairie.

Location cuisine salle des Fêtes du 02 au 04 septembre 2021 :

Une personne se trouvant désireuse de louer la cuisine et la chambre froide de la salle des fêtes, mais pas la salle ,demande le tarif de location ; cette combinaison de location n'étant pas envisagée à l'origine, il est demandé de fixer un tarif.

Après délibération il est convenu que le tarif pour la location de la cuisine et de la chambre froide est de 50,00 € (cinquante euros) pour les habitants de la commune.

0 voix contre

0 abstention

8 voix pour

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Des tarifs plus détaillés envisageant d'autres options seront étudiés lors d'un prochain conseil municipal.

Espace cinéraire :

La société « Montauban » propose un devis pour l'aménagement de l'espace cinéraire de Pillac.

Pour un ensemble comportant : 3 cases, 3 cavurnes pouvant contenir jusqu'à 4 urnes chacune et un espace de dispersion avec stèle ; le devis s'élève à 6292,99 € TTC (six mille deux cent quatre-vingt-douze euros et 99 cts TTC). Ce devis est retenu.

La délibération est soumise au vote du conseil municipal

0 voix contre

2 abstentions

6 voix pour

La délibération est adoptée à la majorité.

Un montant de 5000€ avait déjà été budgété pour ce projet dans le budget 2021.

Une modification de 1292,99 € (mille deux cent quatre-vingt-douze euros et 99 cts) est mise en délibération pour la ligne budgétaire impartie à l'espace cinéraire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant	
21	21316	1235			Equipements du cimetière	1292,99€	
Total							

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	615221				Entretien bâtiments publics	1292,99 € -
					Total	1292,99€ -



La délibération est soumise au vote du conseil municipal

0 voix contre

2 abstentions

6 voix pour

La délibération est adoptée à la majorité.

Après concertation, il est décidé que les tarifs pour l'espace cinéraire seront les suivants :

Cavurne pour une durée de trente ans : 400,00 € (quatre cent euros)

Case columbarium pour une durée de trente ans : 600,00 € (six cent euros)

Taxe d'inhumation : 50,00 € (cinquante euros)
Taxe de dispersion : 30,00 € (trente euros)

La délibération est soumise au vote du conseil municipal

0 voix contre

0 abstention

8 voix pour

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mr EHRENMANN est autorisé à faire les démarches nécessaires pour le démarrage des travaux.

Le règlement du cimetière sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.

Questions diverses

Vols au cimetière :

Des vols d'objets (plaques, pots et garnitures diverses) ont été signalés dans le cimetière de notre commune ; la gendarmerie en a été informée et le conseil municipal a décidé de faire les frais d'une caméra et d'une pancarte signalant :

« Site sous vidéo-surveillance »

■ Travaux à l'Abîme :

Mme PATRAT, habitant à l'Abîme demande la possibilité de décaisser la chaussée devant chez elle pour finaliser sa descente de garage et l'installation de son portail. Après délibération, il est décidé que la Mairie donnera son accord pour que des travaux soient engagés dans les conditions suivantes :

• L'intéressée devra faire une demande officielle auprès de la Mairie,



- Les travaux de décaissement ne doivent pas créer une zone accidentogène pour les riverains.
- La totalité des frais seront à la charge de l'intéressée.

• Récolte de graines :

L'association Prom'Haies demande l'autorisation de prélever des graines dans le but de préserver certaines espèces.

Ces prélèvements auront lieu sur le territoire de la commune (chemins communaux, bordures de routes ou de rues, espaces verts communaux ...)

Après délibération, le conseil municipal donne son accord.

• Chaîne de solidarité :

Mr BOLVIN (Conseiller départemental) demande à la Mairie de bien vouloir soutenir un jeune handicapé qui tente de battre un record du monde de la plus grande chaîne de lettres sans interruption ; la Mairie de Pillac accepte de participer et enverra donc 10 lettres pour participer au défi de ce jeune.

■ Pompe à chaleur de la salle des fêtes :

Mme LIRIO nous fait savoir que la subvention de la Région pour le financement de la pompe à chaleur s'élevant à 60 % de la facture a été versée sur le compte de la Mairie, Celle du Département (20 %) arrivera en septembre et que le prêt contracté par la commune (8800,00 €) pour effectuer les travaux est également arrivé sur le compte.

De fait Mme LIRIO est autorisée à faire les démarches nécessaires pour le démarrage des travaux.

■ Pique-nique traditionnel :

Cette année le pique-nique traditionnel des Pillacois aura lieu le 06 août 2021 sur la pelouse des ateliers municipaux et dans la cour de l'école à partir de 18h00.

La mise en place est à la charge du Comité des Fêtes ; il est demandé à Mr AUDOIN et à Mr GILLET de faire parvenir les coordonnées des volontaires à Mme KIPP, Présidente du Comité des Fêtes.

A cette occasion, un apéritif sera offert par le Conseil Municipal, ce qui permettra une rencontre entre les Pillacois et l'équipe municipale, ce qui devait être fait pour les vœux du Maire en janvier dernier.

Mr le Maire demande la présence de toute l'équipe municipale pour qu'elle puisse être (enfin) présentée aux Pillacoises et Pillacois.

Dossier loyers impayés :

Le dossier est entre les mains de l'huissier et suit son cours.



CALITOM:

Mme LIRIO nous fait savoir que la commune a reçu une facture à blanc de 3743,62€ (trois mille sept cent quarante-trois euros et 63cts) émanant de la société CALITOM et concernant les déchets de la salle des fêtes et du cimetière.

Suite à un rendez-vous, une responsable de CALITOM donne les conseils suivants pour éviter une décharge sauvage et réduire la facture :

Pour la salle des fêtes :

Changer la poubelle de 780 litres contre une poubelle de 180 litres.

Pour le cimetière :

Dissocier les bacs à déchets des containers à verre,

Supprimer les 2 bacs à déchets à l'extérieur du cimetière,

Mettre en place 2 nouveaux bacs à l'intérieur du cimetière,

Mettre en place des pancartes pour bien préciser ce qui va dans chaque bac.

Une subvention de 50 % de la valeur des travaux, jusqu'à hauteur de 500,00 €, peut être obtenue.

Pour ceux qui auraient raté la date de distribution des composteurs, il est possible d'y remédier en s'inscrivant en Mairie pour une commande groupée.

■ Terrains à vendre :

Pour une meilleure diffusion de l'information sur les terrains à vendre du lotissement « Les grands champs », Mr KIPP est désigné pour faire le tour des notaires de la Communauté de Communes.

• Elections:

Il reste quelques trous à combler dans les tableaux des élections du 2ème tour. Après quelques volontariats pour prendre 2 tranches horaires il semblerait (sauf interférence de dernière minute) que les tableaux soient complets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire Le secrétaire de séance